



HAL
open science

Segmentation du marché du travail au Burkina Faso: l’informalité et le choix volontaire des actifs

Abdoul-Karim Kobre

► **To cite this version:**

Abdoul-Karim Kobre. Segmentation du marché du travail au Burkina Faso: l’informalité et le choix volontaire des actifs. *African Scientific Journal*, 2022, 3 (11), pp.001-028. 10.5281/zenodo.6393630 . hal-04118894

HAL Id: hal-04118894

<https://cnam.hal.science/hal-04118894v1>

Submitted on 6 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Segmentation du marché du travail au Burkina Faso: l’informalité et le choix volontaire des actifs

Auteur 1 : Abdoul-Karim KOBRE,

Abdoul-Karim KOBRE

Economiste, ingénieur de la formation et des systèmes d’emplois

Consultant international en ETFP et Emploi

karimkobre@gmail.com

Burkina Faso

Déclaration de divulgation : L’auteur n’a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l’objectivité de cette étude.

Conflit d’intérêts : L’auteur ne signale aucun conflit d’intérêts.

Pour citer cet article : KOBRE. A. K. (2022). « Segmentation du marché du travail au Burkina Faso: l’informalité et le choix volontaire des actifs », Revue African Scientific Journal, Volume 3, Numéro 11, pp : 001-028.

Date de soumission : Mars 2022

Date de publication : Avril 2022



DOI: 10.5281/zenodo.6393630

Copyright © 2022 – ASJ



Résumé:

Cet article est une analyse des déterminants du choix volontaire du secteur informel par les actifs ainsi que les raisons qui motivent leurs choix. Les données utilisées proviennent d'une enquête réalisée en décembre 2021 dans cinq principales villes du Burkina Faso. Les individus étudiés sont des personnes actives exerçant dans le secteur informel. L'échantillon porte sur 1250 entreprises informelles et les questions sont adressées de préférence aux responsables. Ainsi, l'étude révèle deux résultats probants : Premièrement, l'entrée des actifs dans le marché du travail par le secteur informel peut être un choix volontaire et non un choix par contrainte (62,2% des actifs ont choisi de travailler dans le secteur informel de façon volontaire contre 37,8% qui ont choisi par contrainte). De plus, le choix volontaire est motivé par les avantages fiscaux et non fiscaux que les individus bénéficient en restant dans le secteur informel. Deuxièmement, grâce à un modèle logistique, l'étude indique que les variables : le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, l'origine familiale, le lieu de résidence, le niveau d'éducation, l'expérience dans la gestion d'une entreprise, le statut dans le ménage et le niveau de revenu sont des déterminants du choix volontaire du secteur informel.

Mots clés : secteur informel, choix volontaire, marché du travail et segmentation

Abstract

This article is an analysis of the determinants of the voluntary choice of the informal sector by the workers as well as the reasons which motivate their choices. The data used comes from a survey carried out in December 2021 in five main cities of Burkina Faso. The individuals studied are active people working in the informal sector. The sample covers 1250 informal enterprises and the questions are preferably addressed to managers. Thus, the study reveals two significant results: Firstly, the entry of workers into the labor market through the informal sector may be a voluntary choice and not a forced choice (62.2% of workers have chosen to work in the informal sector voluntarily against 37.8% who chose under constraints). Moreover, voluntary choice is motivated by the tax and non-tax benefits that individuals receive by remaining in the informal sector. Secondly, based on a logistic model, the study indicates that the variables: gender, age, marital status, family origin, place of residence, level of education, experience in managing a company, the status in the household and the level of income are determinants of the voluntary choice of the informal sector.

Keywords: informal sector, voluntary choice, labor market and segmentation

I. Introduction

Le concept d'informalité a connu une évolution depuis les années 1970 à aujourd'hui. Et son cadre est passé de l'emploi dans un type spécifique d'unité de production (ou d'entreprises) à un phénomène touchant toute l'économie (BIT, 1991). Ainsi, pour caractériser ce type d'emploi, on utilise le terme « secteur informel » pour indiquer de manière conceptuelle toutes les activités non formalisées et règlementées. Ce sont les activités exclues du droit ou échappent au cadre réglementaire et fiscal. Pendant longtemps, les acteurs du développement (États, institutions internationales, universités et chercheurs) ont dû se contenter d'une description d'un type spécifique d'unité de production plutôt que d'une définition du secteur informel (BIT, 1991).

Par la suite en 1991, l'OIT déclara que le secteur informel était « *constitué d'activités économiques à petite échelle, composé d'indépendants recourant au travail familial ou à quelques ouvriers* ». Ensuite, elle décrit ses caractéristiques en mettant en évidence la possession d'un capital réduit, l'utilisation d'une technologie de faible niveau et le manque d'accès aux marchés et aux institutions officielles. Cependant, elle n'adopte pas toutefois une définition officielle.

Ainsi en 1993, constatant que le concept d'informalité a évolué, la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) va adopter le concept statistique d'activités du secteur informel. Le cadre conceptuel de l'informalité va passer de l'emploi dans un type spécifique d'unité de production (ou d'entreprises) à un phénomène touchant toute l'économie. D'où le centre d'attention est maintenant orienté sur le développement et l'harmonisation des indicateurs de l'économie informelle (BIT, 1993). Selon le BIT (1993), « *le secteur informel est constitué des unités économiques (non agricoles) qui appartiennent, en tant qu'entreprises individuelles, au secteur institutionnel des ménages, qui ne tiennent pas une comptabilité complète et dont la personnalité juridique est confondue avec celle des ménages dont elles dépendent et qui ne sont pas enregistrées* ». Ce secteur comprend deux catégories d'entreprises : (i) *les entreprises familiales qui n'emploient pas de salariés permanents mais peuvent employer des travailleurs familiaux et/ou des salariés occasionnels ; et (ii) et les micro-entreprises qui emploient un nombre de salariés permanents inférieur à un seuil déterminé (5 ou 10 salariés)*. En outre, l'emploi informel est une notion plus large que celle du secteur informel. Il englobe le secteur informel et l'ensemble des emplois non déclarés des entreprises du secteur formel (BIT, 2002).

L'une des caractéristiques actuelles du marché du travail au Burkina Faso est sa division en deux secteurs (formel et informel) dans lesquels existent plusieurs segments qui fonctionnent différemment selon la taille de l'entreprise, la main d'oeuvre et le salaire. Le taux de chômage est relativement faible, mais ne reflète pas la réalité sur le terrain. Selon l'INSD (2015), le taux de chômage au sens large¹ est évalué à 4,0% avec des dissemblances selon le niveau d'éducation. Les personnes sans niveau d'éducation connaissent moins le chômage que ceux ayant un niveau d'éducation supérieur, estimés respectivement à 1,8% et 23,4% (INSD, 2015). Cette différence de taux s'explique par le fait que la majorité des personnes sans niveau d'éducation se concentre surtout en milieu rural où l'emploi dans l'agriculture est la principale activité pratiquée par les jeunes. Cependant, en milieu urbain les jeunes actifs ayant un niveau d'éducation préfèrent le travail salarié dans la fonction publique et dans les entreprises privées. En revanche, le taux de chômage national au sens du BIT² est estimé à 1,9% (c'est du chômage frictionnel). Il se manifeste principalement en milieu urbain, avec des taux différents selon les régions. C'est la ville de Ouagadougou est le chef-lieu de la région du Centre, qui enregistre le niveau de chômage le plus élevé (plus de 14%). Le niveau de chômage des femmes est important en milieu urbain. Les jeunes de 15 à 24 ans connaissent un taux de chômage de 6,5% au sens large et s'accroît avec le niveau d'étude. Le chômage est plus accentué chez les primo-demandeurs d'emplois. Le taux de chômage est de 1,6% en milieu rural qui est dominé par les activités agricoles. Par contre, il est de 11,6% en milieu urbain. Cette disparité du niveau de chômage entre le milieu rural et urbain s'explique en partie par le sous-emploi en milieu rural

¹ L'application de la définition standard, c'est-à-dire la définition du BIT du chômage aux économies en développement conduit très souvent à des résultats qui donnent des suspicions. Ainsi, la définition au sens large du chômage est la définition standard en renonçant au critère de recherche de travail. Donc, le taux de chômage au sens large est le taux calculé à partir de cette définition.

² Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Les démarches actives incluent étudier des annonces d'offres d'emploi, demander à ses amis, sa famille ou son entourage, contacter les structures de placement, etc.

(lié à la durée du travail qui est de 23,7% au niveau national). Ce qui signifie que près du quart des actifs occupés travaillent moins de 40 heures et désirent travailler plus (INSD, 2015).

Plusieurs études et rapports sur le secteur informel ont été réalisées en Afrique et au Burkina Faso et mettent l'accent sur la place importante occupée par ce secteur dans le tissu productif des pays. En effet, l'étude de Rakotomanana (2011) indique une plus grande satisfaction pour les actifs occupés du secteur informel à Madagascar. Quant à Falco et al. (2011), ils s'intéressent à la main d'œuvre ghanéenne et font ressortir le lien entre satisfaction dans l'emploi et informalité. Ensuite, Razafindrakoto et Roubaud (2012) montrent dans le cadre d'une étude concernant huit pays africains y compris Madagascar, que le secteur informel n'est pas moins apprécié par les actifs que le secteur privé formel, même si le secteur public demeure le secteur d'emploi le plus attractif. L'INSD (2018) indique que la valeur ajoutée du secteur informel non agricole est significative au Burkina Faso (plus d'un cinquième du produit intérieur brute). Cependant, malgré son importance, le secteur informel reste mal connu et toute stratégie visant à l'encadrer sans un minimum de données statistiques fiables serait hasardeuse (INSD, 2018). Par ailleurs, les travaux de Fields (1990) et les contributions de Maloney (1999 et 2004) ont permis de constater que l'emploi informel est hétérogène. Il est caractérisé par une segmentation dans le secteur informel en emploi informel «de base » et en emploi informel « supérieur », qui est volontaire et plus avantageux que l'emploi dans l'économie formelle (Fields, 1990 ; pp. 50 et 66). Toutefois, il est évident que certains emplois informels procurent un revenu supérieur par rapport à d'autres emplois de l'économie formelle, d'où le comportement de certains travailleurs qui préfèrent le travail informel aux travail plus classiques (David Kucera et al, 2008). C'est pourquoi, la présente étude tente de comprendre aujourd'hui le choix du secteur informel par les actifs occupés au Burkina Faso. De là, découle la question de recherche suivante : Le choix du secteur informel par les actifs occupés est-il volontaire ou non ? pourquoi les actifs exercent dans le secteur informel ? quel sont les caractéristiques socio-économiques des actifs occupés de ce secteur ?

L'objectif de l'article est d'analyser les raisons du choix du secteur informel par les actifs occupés d'une part, et d'analyser les déterminants du choix du secteur informel par les actifs occupés d'autre part. Il en découle les hypothèses suivantes : (i) l'entrée dans le marché du travail au Burkina Faso via le secteur informel peut être un choix volontaire et non un choix par contrainte et (ii) le choix volontaire de l'informalité dépend des caractéristiques socioéconomiques des actifs occupés et des avantages financiers et non financiers que les individus tirent en restant dans le secteur informel.

Dans cette vision, cet article permet d'exposer brièvement quelques théories de la segmentation du marché du travail, mettant en évidence le choix volontaire du secteur informel par les différentes catégories de travailleurs, notamment les femmes et les hommes. Ensuite, un passage en revue de quelques études empiriques relative au choix de l'informel par les actifs occupés permet de justifier les sources des deux hypothèses. A cet effet, l'article traite ces questions en deux étapes: l'analyse des données de l'enquête qui montrent bien que les actifs choisissent volontairement de travailler dans le secteur informel à cause des avantages financiers et non financiers et le test des hypothèses à partir de la régression logistique qui aboutit à la conclusion que les caractéristiques socio-économiques des individus sont des facteurs explicatifs du choix de l'informel par les actifs occupés.

II. Revue de littérature

Notre étude trouve sa source dans la segmentation du marché du travail qui s'oppose à l'unicité du marché du travail selon le modèle classique. En effet, les premiers travaux sur la segmentation du marché du travail sont apparus au cours des années 1960 et 1970. En effet, Doeringer et Piore (1971) définissent une autre spécificité du marché du travail qui est basée sur les modes de détermination très différents des salaires et de l'emploi. Cela les amène à distinguer des « segments » de marché entre lesquels il existe une forte mobilité des travailleurs. Ainsi, le marché peut être subdivisé en plusieurs segments, mais la forme minimale de segmentation est le dualisme où deux segments coexistent (primaire et secondaire). Le segment primaire offre des salaires élevés et la sécurité d'emplois est grande, et le segment secondaire présente les caractéristiques inverses. La différence entre le marché primaire et le marché secondaire est expliquée par le fait que dans le premier se trouvent des emplois formels avec des CDI à temps plein, bien rémunérés, occupés par des salariés qualifiés, jouissant de bonnes conditions de travail et de perspectives de promotion interne (Kristell Leduc Anne-Sophie Genevois, 2012). Ce marché se construit autour des marchés internes émanant des entreprises. En revanche, le marché secondaire regorge des emplois irréguliers à temps partiel ou à durée déterminée, des emplois d'intérim et d'apprentissage (BIT, 2015). Ces emplois sont souvent précaires, moins rémunérés et occupés par des demandeurs d'emplois qui n'ont pas accès au marché primaire (jeunes, femmes, immigrés, personnes vulnérables, etc.). Donc, les théoriciens de la segmentation mettent en évidence le caractère non homogène du marché du travail

contrairement aux néoclassiques³ car il existe plusieurs segments dans un marché. De plus, ils estiment que les inégalités de salaires dans le marché du travail ne trouvent pas seulement leurs explications dans les investissements professionnels au profit des travailleurs (formation, mobilité...). Pour eux, certains travailleurs reçoivent des salaires plus hauts à cause d'autres raisons que l'importance du capital humain (éducation, expérience professionnelle). Ainsi, Kristell Leduc et al (2012) affirment qu'en prenant en compte les facteurs socio-économiques et institutionnels, on peut expliquer les espacements de salaires par les caractéristiques des emplois sur le marché du travail. Par exemple, les conditions de travail ou de promotion (Dickens et Lang, 1985).

Le débat au niveau des théoriciens de la segmentation réside dans la définition du segment. En effet, certains comme Doeringer et Piore (1971) ; Bluestone (1970) proposent une définition des segments reposant sur les caractéristiques des entreprises (*le mode de gestion de la main-d'œuvre, la taille, le secteur d'activités*). Par contre, Harrison (1972), Averitt (1968) et Gadrey (1992), définissent les segments en se basant sur le niveau des emplois car les emplois proposés par une même entreprise peuvent se répartir sur plusieurs segments. Enfin, d'autres théories donnent une définition en ne considérant pas les caractéristiques des entreprises et des emplois. C'est ainsi que Lindbeck et Snower (1986), adoptent une segmentation basée sur celles des individus à travers leur position sur le marché du travail. En outre, Bluestone (1970) répartit les entreprises selon leur taille et leur concentration en capital et distingue trois types d'économies : « (i) *l'économie du centre composée des activités des très grandes entreprises (industrie automobile, du pétrole, de l'aérospatial...)* ; (ii) *l'économie périphérique qui regroupe les activités des autres entreprises (agriculture, commerce de détails, services, etc.)* ; et (iii) *l'économie "irrégulière" où sont concentrées les activités informelles et clandestines* » (Bluestone (1970). Ainsi, toutes ces définitions montrent qu'il n'existe pas une théorie unique de la segmentation qui pourrait s'appliquer dans tous les pays du monde et de manière intemporelle.

³ La théorie néo-classique du capital humain présentée par Mincer (1958, 1974) et Becker (1964, 1975) suppose que, dans le cadre d'un marché parfaitement concurrentiel, les personnes mieux formées obtiendront un niveau de salaire relativement élevé par rapport aux individus moins formés. En d'autres termes, plus les individus investissent dans leur éducation et leur formation par exemple, plus leur productivité augmente, et plus ils obtiennent des niveaux de salaires élevés ; et des inégalités de salaires sont alors constatées entre les salariés s'investissant professionnellement et les autres.

Un autre débat d'actualité sur le marché du travail concerne le choix du secteur informel par les actifs. Bluestone (1970), Salem et Bensidoun (2011) considèrent le secteur informel comme étant la porte d'entrée d'un primo-demandeur d'emploi sur le marché du travail, qui passe en premier lieu par ce secteur pour aboutir aux emplois plus protégés et rémunérés (Bluestone, 1970 ; Salem et Bensidoun, 2011). Ils montrent par la suite que les emplois du secteur informel sont des emplois de transition qui permettent aux demandeurs d'emplois de s'orienter vers des emplois formels mieux rémunérés et protégés. Dans cette optique, les analyses sur le choix du type d'emploi (informel et informel) sont basées sur deux approches du marché du travail qui sont opposées mais complémentaires.

D'un côté, un groupe de chercheurs considère que le choix du type d'emploi est involontaire à cause de la segmentation du marché du travail et des barrières à l'entrée dans le secteur formel. Ces barrières sont le principal obstacle qui empêche les individus d'avoir accès à des emplois formels. Pour Bargain et Kwenda (2011), ce sont les obstacles réglementaires et institutionnels édictés par les gouvernements dans le cadre des politiques d'emplois en vue de réguler le marché du travail qui constituent les obstacles d'accéder aux emplois formels. Donc, « le choix involontaire de l'emploi informel dépend notamment de l'existence des barrières à l'entrée dans le secteur formel » (Alcaraz et al, 2015). Et Ulyseya (2010) poursuit en indiquant que la réduction des coûts à l'entrée dans le secteur formel réduit de manière significative la taille du secteur informel et renforce la performance du marché du travail. Dans le même sens, Günther et Launov (2012), déclarent que « 45% des travailleurs informels sont involontaires ».

Un autre groupe de chercheurs considère que l'emploi informel est volontaire et donc choisit par les travailleurs eux-mêmes (Huber et Rahimov, 2017). Ces auteurs remettent en cause « l'idée d'un marché du travail contraint par des barrières pour expliquer l'existence des emplois informels par un choix volontaire, notamment à cause des avantages non financiers liés à ces emplois » (Maloney, 2004). Dans le cas de plusieurs pays en Afrique subsaharienne, comme le Burkina Faso, Huber et Rahimov (2017) montrent que le choix volontaire de l'informalité dépend des avantages que les individus gagnent en restant dans le secteur informel. Les raisons de ce choix peuvent être « liées aux caractéristiques socioéconomiques des travailleurs, ou aux avantages financiers et non financiers (le niveau de revenu élevé, le non-paiement des impôts, la flexibilité des horaires de travail, la mobilité, l'indépendance de l'emploi, ou la capacité entrepreneuriale » (Huber et Rahimov, 2017). Par exemple, au Burkina Faso, les femmes sont nombreuses dans ce type d'activités en raison de la flexibilité des heures de travail. Ces activités leur offrent plus de mobilité, d'indépendance et de capacité

entrepreneuriale (Maloney, 2004). Ainsi, certains travailleurs ont tendance à choisir de façon volontaire ces emplois informels même lorsqu'ils ont la possibilité d'accéder à des emplois formels grâce à leurs qualifications. De ce fait, il apparaît clairement que dans le cas du Burkina Faso, l'auto-sélection dans le secteur informel se fait sur la base des caractéristiques individuelles telles que le niveau d'éducation. C'est pourquoi, Alcaraz et al (2015) affirment que, les individus ayant un faible niveau d'éducation ou de formation auront tendance à préférer des emplois informels de façon volontaire par rapport aux individus qui ont un niveau d'éducation plus élevé. Plusieurs raisons expliquent ce choix : « *le non-paiement des impôts et taxes, la flexibilité dans les heures de travail, la mobilité dans la profession, la satisfaction dans l'emploi, l'entrepreneuriat, et l'autonomie* ». D'autres arguments comme ceux de Broze et al (2000), expliquent le choix de l'emploi des actifs d'une part par le rôle des variables familiales comme le nombre d'enfants, la position dans la famille et par les variables individuelles telles que le niveau de l'éducation, l'âge et le sexe d'autre part. Pour confirmer le rôle joué par les caractéristiques individuelles dans le choix de l'emploi, Kede Ndouna Faustine et al (2019) étudient les déterminants du secteur informel au Cameroun et concluent que « *l'emploi informel est un choix volontaire lorsqu'il est basé sur les caractéristiques du travailleur (âge, niveau d'éducation, sexe, expérience et du statut matrimonial)* ». Par ailleurs, ils indiquent que l'emploi informel est considéré comme involontaire lorsqu'il est contraint par l'existence de barrières à l'entrée sur le marché du travail. Les différentes barrières sont relatives à la protection sociale, la liberté d'association et le contrat (Kede Ndouna Faustine et al, 2019). De plus, la revue de la littérature permet d'attester le caractère parfois volontaire du secteur informel à travers les travaux de Maloney (1999, 2004). Pour lui, l'emploi informel résulterait d'un choix délibéré des individus. Il existe plusieurs segments au sein de l'informel qui sont attractifs et serait la résultante d'un choix des travailleurs. Il y a aussi une hétérogénéité des emplois informels au sein des différents segments (Maloney, 2004). En outre, les travaux de Maloney (1999) au Mexique distinguent deux catégories d'emplois dans les secteurs informels : les salariés et les travailleurs indépendants (les patrons qui travaillent à leur propre compte). Les salariés du secteur informel sont généralement moins rémunérés que les salariés du secteur formel. Et les salariés du secteur formel à leur tour sont moins bien rémunérés que les indépendants du secteur informel. Toutefois, il réfute l'idée selon laquelle les emplois informels ne bénéficient pas de protection sociale. Les travailleurs du secteur informel peuvent non seulement bénéficier de dispositifs de la couverture d'un membre du ménage auquel ils appartiennent mais aussi bénéficier d'une assurance vieillesse à travers une souscription

volontaire (c'est le cas du Burkina Faso où la Caisse nationale de sécurité sociale offre des opportunités de souscription volontaire aux acteurs du secteur informel). En conclusion, les résultats des travaux de Maloney (1999, 2004), Huber et Rahimov (2017) et de Kede Ndouna Faustine et al (2019) justifient bien les deux hypothèses de l'étude.

2.1. Segmentation du marché du travail et secteur informel au Burkina Faso

Au regard de la définition selon Bluestone (1970), on s'aperçoit que le marché du travail au Burkina Faso est segmenté selon le concept « entreprise » de manière tripartite comme suit :

- un segment où les activités sont menées dans des grandes entreprises (manufacturières, extractives, commerciales et des Bâtiments et travaux publics). Ces entreprises sont bien structurées et règlementées. Leur objectif est la recherche du profit et sont généralement implantées en milieu urbain dans les grandes villes. Il y a une hétérogénéité des emplois, de la main-d'œuvre et de salaire dans ces entreprises, entraînant l'existence de deux catégories de travailleurs : les salariés du « cœur de métier » ou salariés du « noyau » qui occupent les métiers d'encadrement et de spécialistes. Ils bénéficient d'un statut favorable, avec une stabilité des emplois, une bonne rémunération et une meilleure perspective de carrière. Par contre, les travailleurs de la « périphérie » composent le principal mobile de flexibilité de la main-d'œuvre. Ils possèdent des contrats à temps partiel, à durée limitée et le niveau de leurs rémunérations sont faibles;
- un segment où les activités sont basées sur l'agriculture surtout en milieu rural. L'activité agricole reste de loin le principal pourvoyeur d'emplois pour les jeunes et occupe plus de 90% de la population active. Les travailleurs sont composés essentiellement des salariés de la « périphérie ». Ils ne possèdent pas la plupart des contrats formellement signés à temps plein ni à temps partiel et le niveau de leurs rémunérations est faible;
- un segment où sont concentrées les activités informelles et clandestines. Ce segment regroupe toutes les activités qui ne sont pas déclarées au registre du commerce. Ces entreprises sont non structurées et échappent au fisc. Les emplois occupés par les actifs sont des emplois informels qui sont très développés dans les grands centres urbains et exercés par des jeunes en majorité. Là encore, les travailleurs sont composés essentiellement des salariés de la « périphérie » qui ne possèdent pas la plupart des

contrats formellement signés à temps plein ni à temps partiel et le niveau de leurs rémunérations est faible.

Fort de cette définition des trois segments dans le marché du travail au Burkina Faso, il est évident que les emplois formels et informels cohabitent dans chaque segment. Dans le premier segment, la plupart des travailleurs sont des salariés et possèdent des contrats signés avec les employeurs. Plusieurs d'entre eux bénéficient de protection sociale. Par contre, d'autres sont dans des situations précaires. Le deuxième segment regorge plus de 95% des emplois informels et précaires. Très peu d'entre eux bénéficie de protection sociale. Enfin, le troisième segment est le siège de l'emploi informel où il y a très peu de protection sociale. Beaucoup d'individus travaillent sans contrat écrit. Ainsi, l'emploi informel au Burkina Faso a connu une croissance significative depuis le processus de libéralisation de l'économie des années 1990. Et l'INSD (2018) montre que le nombre d'actifs occupés qui exercent leur activité principale dans le secteur informel est de 95,5%. Cela est plus accentué en milieu rural (99,3%) qu'en milieu urbain (81,2%). Selon le sexe, ces taux sont de 97,5% pour les femmes et 93,5% pour les hommes. L'origine de cet accroissement de l'emploi informel au Burkina Faso est le fait que l'économie est caractérisée par un faible taux de création d'emplois par le secteur privé formel. Elle est incapable d'absorber la population en âge de travailler qui augmente d'année en année. L'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), réalisée par l'INSD en 2018 « révèle que les emplois exercés dans l'activité principale dans la zone UEMOA sont des emplois majoritairement informels à 92,0%, plus dans le secteur institutionnel agricole (96,4%) que celui non agricole (89,6%). C'est au Sénégal (95,4%), au Bénin (92,6%), en Guinée-Bissau (92,2%) et au Burkina Faso (91,8%) où l'emploi informel dans le secteur non agricole est le plus présent au niveau de l'UEMOA ». La même enquête indique que le Burkina Faso comptait 2 290 418 unités de production informelles non agricole en 2018 avec près de la moitié (48,0%) qui exercent dans le secteur d'activité du commerce. Plus des deux tiers des chefs des Unité de Production Informelle (UPI) résident en milieu rural et près de la moitié exercent aussi dans le secteur du commerce. De plus, les UPI emploient peu de personnes au démarrage de leur activité (en moyenne 1,3 personne par UPI sur le plan national). Plus de la moitié des emplois des UPI sont dans un statut de travailleurs pour compte propre (52,8%). Les conditions d'activité sont précaires. Près de la moitié ne possède pas un local professionnel (42,1%) et moins d'un tiers des UPI ont accès aux services sociaux de base dans leur lieu d'exercice (INSD, 2018).

IV. Méthodes

Cette recherche est une « étude de cas » du choix volontaire du secteur informel par les actifs occupés au Burkina Faso. Elle a permis d'émettre des hypothèses qui ont été ensuite testées à l'aide d'une régression logistique. Pour confronter les hypothèses de recherche aux données empiriques collectées sur le terrain, il faut utiliser une technique statistique spécifique en fonction des objectifs poursuivis et de la nature des variables. Ainsi, cette étude a utilisé deux méthodes d'analyse (descriptive et explicative). Compte tenu de la nature dichotomique de la variable dépendante, la régression logistique a été utilisée pour identifier les facteurs explicatifs du choix de l'emploi par les actifs occupés. Elle a permis de mesurer la probabilité, pour un actif, de choisir de manière volontaire le secteur informel en fonction de certaines caractéristiques.

4.1. Analyse des données

Les données utilisées dans cette étude proviennent d'une enquête réalisée du 1^{er} au 25 décembre 2021 dans cinq principales villes du Burkina Faso. Les individus concernés dans cette enquête sont des actifs ou actives exerçant dans le secteur informel. L'échantillonnage a porté sur 1250 entreprises informelles et l'option a été prise d'enquêter de préférence les responsables⁴ afin de s'assurer de l'originalité des réponses. L'objectif étant d'une part d'analyser les raisons du choix du secteur informel par les actifs, et d'autre part analyser et déterminer les choix volontaires. L'échantillon s'est focalisé sur les individus exerçant dans l'informel, répondant à la définition d'un actif selon le BIT et travaillant 12 mois sur 12. Cette enquête sur le marché de travail s'articule autour du plan d'échantillonnage, à savoir un sondage aléatoire stratifié à deux degrés. Au premier degré, les cinq strates retenues correspondent à la ville de Banfora, de Bobo Dioulasso, de Koudougou, de Ouagadougou et de Ouahigouya. Au second degré, les actifs ont été enquêtés d'une manière aléatoire en tenant compte de la taille de la population et du dynamisme commercial de la zone. Ainsi, l'échantillon est constitué comme suit :

⁴ Ce sont des travailleurs indépendants qui sont des patrons et travaillent à leur propre compte

Tableau 1 : Echantillon de l'étude par ville et par sexe

Villes concernées	Femmes	Hommes	Taille de l'échantillon
Banfora	100	50	150
Bobo Dioulasso	200	100	300
Koudougou	100	50	150
Ouagadougou	300	200	500
Ouahigouya	100	50	150
Total	800	450	1250

Source : Calculs à partir des données de l'enquête par l'auteur

Les données ont été collectées à travers des smartphones. L'instrument utilisé est KoBo Collect, composé d'un paquet d'outils permettant de collecter des données à l'aide d'appareils mobiles de type smartphone et/ou tablette (tournant sous Android) et de transmettre ces mêmes données sur un serveur en ligne. Une fois les données collectées sur le terrain avec KoBo Collect, elles sont exportées sur le logiciel Excel pour des fins d'analyse. Par ailleurs, le traitement a été effectué grâce aux logiciels : (i) Excel pour l'analyse descriptive des données ; (ii) SPSS pour la purification, le dépouillement et le traitement des données et (iii) STATA pour l'estimation du modèle économétrique. Avant de commencer le calcul des indicateurs, nous avons effectué quelques contrôles standards pour vérifier la qualité des données. Avec l'utilisation des tablettes, plusieurs contrôles ont été déjà intégrés dans le masque. Il s'agit du contrôle des non-réponses, de l'identification des valeurs aberrantes, du contrôle des sauts. Des croisements ont été également faits afin de s'assurer de la cohérence entre les réponses à l'intérieur d'un module et entre les modules.

L'enquête a concerné 1250 entreprises dans lesquelles, on observe une hétérogénéité des emplois, de la main-d'œuvre et des salaires. On y trouve des salariés du « cœur de métier » ou salariés du « noyau » qui occupent les métiers d'encadrement et de spécialistes (les patrons qui ont été interviewés). Ils sont les responsables de leur entreprise. Les autres sont des travailleurs de la « périphérie », composés en majorité de jeunes qui ne possèdent pas le plus souvent de contrats à temps plein, ni à temps partiel. Certains n'ont pas de rémunérations fixes. Ils sont en moyenne deux (2) par entreprise, soit 2500 employés. Les entreprises enquêtées sont toutes du secteur des services. L'analyse des données indique que les choix volontaire et involontaire des individus dépendent des secteurs d'activités. Les individus ont opté massivement de choisir

volontairement de travailler dans les secteurs de la mécanique auto, la mécanique moto, l'embouche bovine et porcine, la transformation de produits agricoles et le commerce de produits divers. Par contre, les choix involontaires des individus sont plus visibles dans les secteurs de la construction métallique, de l'élevage de volailles et le commerce de céréales.

Tableau 2 : Choix volontaire et involontaire en fonction du secteur d'activité

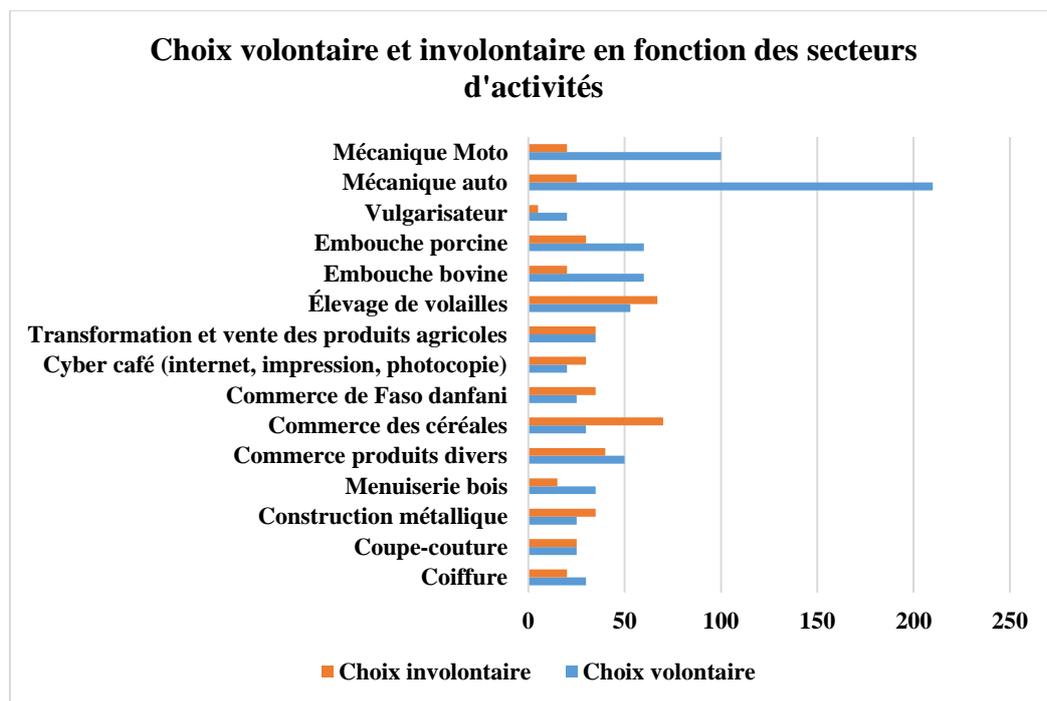
Secteurs d'activités	Nombre ⁵ d'entreprises	Nombre ⁶ d'employés	Choix volontaire	Choix involontaire
Coiffure	50	100	30	20
Coupe-couture	50	100	25	25
Construction métallique	60	120	25	35
Menuiserie bois	50	100	35	15
Commerce produits divers	90	180	50	40
Commerce des céréales	100	200	30	70
Commerce de Faso danfani	60	120	25	35
Cyber café (internet, impression, photocopie, reliure, scannage)	50	100	20	30
Transformation et vente des produits agricoles	70	140	35	35
Élevage de volailles	120	240	53	67
Embouche bovine	80	160	60	20
Embouche porcine	90	180	60	30
Vulgarisateur	25	50	20	5
Mécanique auto	235	470	210	25
Mécanique Moto	120	240	100	20
Total	1250	2500	778	472

Source : Calculs à partir des données de l'enquête par l'auteur

⁵ Le nombre d'entreprises correspond au nombre de responsables d'entreprises qui ont été interviewé

⁶ Le nombre d'employés correspond au nombre de jeunes qui travaillent dans les entreprises, certains possédant des contrats, d'autres non. Ils sont en moyenne deux (2) par entreprise, soit 2500 travailleurs sans protection sociale.

Graphique 1 : courbe des choix en fonction des secteurs d'activités



Source : élaboré à partir des données de l'enquête par l'auteur

Ainsi, l'analyse des données montre que 36% de la population étudiée est composé des hommes contre 64% des femmes. Parmi les hommes, on compte 69,3% qui ont choisi volontairement d'exercer dans le secteur informel contre 58,25% de femmes qui ont opté volontairement pour ce secteur. Dans ce secteur, la majorité des travailleurs sont de nationalité burkinabè (94,6%) contre 5,4% d'étrangers originaires de la Côte d'Ivoire, du Bénin, de la Guinée, du Ghana du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Toutes ces personnes sont ressortissantes des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO. En ce qui concerne la situation matrimoniale, l'enquête indique 67,2% de personnes mariées, 30,2% de personnes célibataires, 1,4% de personnes divorcées et 15% de veufs et veuves. Ces résultats montrent que le secteur informel est important et permet à des personnes actives mariées de prendre en charge leurs familles. Ainsi, le nombre d'enfants par ménage enquêté varie entre un à cinq. Les individus qui ont quatre et cinq enfants représentent respectivement 29,7% et 18,8%. De plus, le nombre de personnes prises en charge par chaque individu varie entre un à sept personnes. En outre, l'enquête permet de voir que la plupart des individus actives dans le secteur informel sont issues de familles où les parents sont des agriculteurs (52,3%). Ceux issus de familles commerçantes représentent 39,2% et les individus de parents fonctionnaire de 8,5%. Les positions occupées par les individus dans les familles sont diverses. Ainsi, 25,8% des individus enquêtés sont placés sous l'autorité parentale,

composé majoritairement de jeunes hommes et femmes. 27,1% occupent une position d'époux et chef de famille. 47,1% sont des épouses et ménagères.

Par ailleurs, le secteur informel était jadis considéré comme un secteur de second rang où seuls les individus n'ayant aucun niveau d'étude exerçaient une activité. D'autres le considéraient comme un réservoir des personnes ayant échouées aux concours d'entrée à la fonction publique et aux recrutements dans le secteur privé formel. Toutefois, l'enquête vient de révéler que cette perception n'est plus d'actualité car les personnes diplômées des universités s'intéressent davantage aux activités du secteur informel et 9,3% de personnes possédant le niveau supérieur exercent aujourd'hui dans ce secteur de façon volontaires. 27,8% ont le niveau d'étude primaire, 30,8% le niveau d'étude secondaire, 23,4% sont sans niveau d'étude. Ceux qui ont été alphabétisés en langue nationale Mooré, Dioula ou fulfuldé représentent 1,6%. Par contre, 7,1% ont étudié à l'école coranique.

Par rapport à leur vécu dans la gestion de petites activités, l'enquête indique que 70,5% des individus ont déjà géré une petite activité génératrice de revenus (AGR), contre 25,5% qui n'ont jamais géré. De plus, 35,8% de personnes ont une expérience de deux ans dans les activités de commerce. Celles qui possèdent un, trois et quatre ans d'expérience représentent respectivement 22,2% ; 23,6% et 18,5%. Le secteur est connu pour son manque de protection sociale. Seulement 3% des individus enquêtés ont une protection sociale (assurance vieillesse et maladie), contre 97% des individus qui ne possèdent aucune protection sociale. Les revenus gagnés par les actifs ou actives du secteur informel varient du Salaire Minimum Interprofessionnel garanti (SMIG) à plus de 200 milles francs CFA. En effet, 51% des individus enquêtés gagnent plus de 200 milles francs CFA par mois dans leurs activités. Cela est très appréciable car ce montant est celui des travailleurs de la classe sociale moyenne. 36,5% des individus gagnent un salaire compris entre 50 à 100 milles franc CFA et 13% des individus touchent un salaire compris entre 100 à 200 milles franc CFA. Cependant, force est de reconnaître que le secteur informel reste dominé par des salaires précaires. Ainsi, l'enquête confirme cette assertion car 45,4% des individus gagnent que le SMIG.

En plus de la rémunération que les actifs et actives du secteur informel gagnent dans leurs activités, ils ou elles bénéficient d'autres avantages financiers et non financiers qui sont source de motivation de leur choix d'exercer dans ce secteur. Ainsi, l'enquête a révélé que 62,2% ont choisi de travailler dans le secteur informel de façon volontaire contre 37,8% qui ont choisi par contrainte. La raison principale de ce choix par contrainte est que ces personnes n'ont pas réussi aux concours d'entrée à la fonction publique et aux recrutements effectués dans le secteur privé

formel. Par contre, ceux qui ont choisi volontairement de travailler dans le secteur informel sont unanimes qu'il y a des avantages en travaillant dans ce secteur. Les raisons de leurs choix sont présentées dans le tableau 3 :

Tableau 3 : Avantages financiers et non financiers dans le secteur informel

Variables	Pourcentage
1°) le niveau de revenu que je gagne est élevé	2%
2°) je ne paye par l'impôt, mais une petite patente	10%
3°) les horaires de travail sont flexibilité	25%
4°) je suis indépendant et je gère mon temps comme je veux	20,50%
5°) facilite la mobilité	10,30%
6°) l'indépendance de l'emploi, ou la capacité entrepreneuriale	32,20%

Source : Calculs à partir des données de l'enquête par l'auteur

Les résultats de l'analyse des données montrent bien que les actifs choisissent volontairement de travailler dans le secteur informel à cause des avantages financiers et non financiers. En effet, si 32,20% des individus choisissent le secteur informel à cause de l'indépendance de l'emploi et la possibilité d'entreprendre dans d'autres activités, 25% des individus le choisit à cause de la flexibilité des horaires de travail et 20,50% des individus exerce dans ce secteur à cause de la liberté de gérer librement le temps de travail. De plus, la facilité de mobilité amène 10,30% des individus à entreprendre volontairement dans ce secteur. En outre, 10% des individus ont décidé de choisir volontairement le secteur informel parce qu'ils ne payent pas l'impôt sur le revenu. D'où la confirmation de l'hypothèse selon laquelle il y a un lien entre le choix volontaire du secteur informel et le bénéfice des avantages financiers et non financiers selon Maloney (2004) et Arias et Khamis (2008).

4.2. Spécification du modèle

L'étude s'intéresse d'une part au choix du segment du marché dans lequel l'individu souhaite travailler et analyser les facteurs explicatifs de ce choix sur le marché du travail. Ainsi, le choix du segment du marché par l'individu est proche d'un modèle d'auto-sélection en lien avec les travaux de Alcaraz et al. (2015) ainsi que de Huber et Rahimov (2017). Les résultats des travaux de ses chercheurs montrent que dans un marché du travail segmenté, le choix de l'emploi informel peut être volontaire ou involontaire selon les individus. De plus, les choix ont un lien

avec les caractéristiques individuelles et socioéconomiques des individus, qui peuvent être influencées par des obstacles présents sur le marché du travail.

Soit un individu i qui est rentré sur le marché du travail en choisissant de travailler dans le secteur informel. Nous voulons étudier les caractéristiques de ce choix. Il est volontaire ou il est par contrainte. Soit U_{ji} , l'utilité qu'il tire en choisissant l'option j . Avec j pouvant prendre la valeur 1 si le choix est volontaire ou 0 sinon. L'individu i a choisi de travailler dans le secteur informel où il tire la plus grande utilité U_{ji} , en fonction de ses caractéristiques socioéconomiques (le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, l'origine familiale, le lieu de résidence, le niveau d'éducation, l'expérience dans la gestion d'une entreprise, le niveau de revenu souhaité, le statut dans le ménage, le nombre d'enfants) et des avantages non financiers (le niveau de revenu élevé, le non-paiement des impôts, la flexibilité des horaires de travail, la mobilité, l'indépendance de l'emploi, ou la capacité entrepreneuriale). Ceci étant, U_{ji} est constitué d'une partie déterministe qui dépend des caractéristiques individuelle (X_i) et une partie aléatoire, qui dépend des caractéristiques socioéconomiques (u_{ji}). L'équation de l'utilité s'écrira donc $U_{ji} = X_i' \beta_j + u_{ji}$.

La méthodologie utilisée pour atteindre notre objectif est la régression logistique. C'est une technique de modélisation économétrique qui permet de prédire les valeurs d'une variable qualitative, le plus souvent binaire (variable à prédire, variable expliquée) à partir d'un ensemble de variables X quantitatives ou qualitatives (variables prédictives, variables explicatives) (Lebart *et al.*, 2000). Le principe du modèle de la régression logistique est de relier la « non » survenance d'un événement au niveau de ces variables en élaborant un modèle de prédiction. L'intérêt majeur de cette méthode est d'évaluer la force de l'association entre chaque variable indépendante et la variable dépendante, en tenant compte de l'influence des autres variables intégrées dans le modèle. Dans le cadre de la régression logistique binaire, la variable Y prend deux modalités possibles $\{1,0\}$.

Le modèle Logit s'écrit alors comme suit : $\Pr (Y_i=1 | x_i) = F(x_i' \beta)$, avec

Y_i : variable dépendante. Dans le cas présent :

$$Y_i = \begin{cases} 1 & \text{si l'individu } i \text{ a choisi volontairement d'exercer dans le secteur informel} \\ 0 & \text{si l'individu } i \text{ a choisi par contrainte d'exercer dans le secteur informel} \end{cases}$$

F : fonction de répartition de la loi logistique

x_i : variables explicatives

β : ensemble des paramètres à estimer

La variable endogène « Yi » représente le choix de l'actif occupé qui peut être volontaire ou par contrainte. Elle est binaire et codée 1 si l'individu a choisi volontairement de travailler dans le secteur informel, et 0 si l'individu choisi par contrainte de travailler dans le secteur informel. Ainsi, la littérature économique permet de retenir un certain nombre de variables susceptibles de donner une explication sur les choix volontaire et non volontaire des individus en fonction d'un certain nombre de variables. De ce fait, les travaux de Huber et Rahinov (2017) considèrent le choix de l'emploi informel comme volontaire et donc choisit par les travailleurs eux-mêmes. « *Les raisons de ces choix peuvent être liées d'une part aux caractéristiques socioéconomiques des travailleurs (le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, l'origine familiale, le lieu de résidence, le niveau d'éducation, l'expérience dans la gestion d'une entreprise, le niveau de revenu, le statut dans le ménage, le nombre d'enfants), ou d'autres part aux avantages financiers et non financiers (le niveau de revenu élevé, le non-paiement des impôts, la flexibilité des horaires de travail, la mobilité, l'indépendance de l'emploi, ou la capacité entrepreneuriale) qu'ils tirent de ces emplois* » (Maloney, 2004 ; Arias et Khamis, 2008). En somme, à l'aide d'un modèle Logit, nous estimons les facteurs explicatifs du choix du secteur informel par les individus (actifs occupés).

V. Résultats

Tableau 4 : Résultats de la régression

Logistic regression Log likelihood = -576.28278		Number of obs = 1,250 LR chi2(40) = 505.62 Prob > chi2 = 0.0000 Pseudo R2 = 0.3049				
CHOIX	Coef.	Std. Err.	z	P>z	[95% Conf.	Interval]
Lieu résidence						
Banfora (réf)						
Bobo Dioulasso	-1.840885	.4371711	-4.21	0.000	-2.697724	-.984045
Koudougou	1.298845	.7128239	1.82	0.068	-.0982642	2.695954
Ouagadougou	-3.169467	.3873101	-8.18	0.000	-3.928581	-2.410353
Ouahigouya	-4.229658	.4301386	-9.83	0.000	-5.072715	-3.386602
Age	.0001158	.0118504	0.01	0.992	-.0231105	.0233422
Sexe						
Homme (réf)						
Femme	.5467991	.2849828	-1.92	0.055	-1.105355	.0117569

Nationalité						
Burkinabè (réf)						
Autres	- .2622792	.331489	-0.79	0.429	-.9119856	.3874273
Situation matrimoniale						
Marié (réf)						
Célibataire	- .6106274	.3274723	-1.86	0.062	-1.252461	.0312066
Divorcé	- .0485488	.576828	-0.08	0.933	-1.179111	1.082013
Veuf ou veuve	2.013927	.8725589	2.31	0.021	.3037427	3.724111
Origine familiale						
Parent commerçant (réf)						
Parent fonctionnaire	- .4778988	.2721594	-1.76	0.079	-1.011321	.0555238
Parent cultivateur	- .1752965	.1717111	-1.02	0.307	-.5118441	.1612511
Position dans la famille						
Personne sous autorité (réf)						
Chef de famille et époux	- .4790678	.3949927	-1.21	0.225	-1.253239	.2951036
Ménagère et épouse	- .5875981	.3885394	-1.51	0.130	-1.349121	.1739252
Nombre d'enfants						
Un enfant (réf.)						
Deux enfants	.2784499	.2764382	1.01	0.314	-.263359	.8202588
Trois enfants	.4318756	.3034286	1.42	0.155	-.1628336	1.026585
Quatre enfants	.2278504	.34565	0.66	0.510	-.4496112	.905312
Cinq enfants	- .5198198	.3181277	-1.63	0.102	-1.143339	.1036991
Personnes en charge						
Une personne	- 1.883795	.380704	-4.95	0.000	-2.629962	- 1.137629
Deux personnes	- 1.099189	.3353298	-3.28	0.001	-1.756423	- .4419548
Trois personnes	- 1.030799	.3587213	-2.87	0.004	-1.73388	- .3277186
Quatre personnes	- 1.450544	.3910683	-3.71	0.000	-2.217024	- .6840642
Cinq personnes	- .9876329	.3724001	-2.65	0.008	-1.717524	- .2577421
Six personnes	- .9601863	.4533817	-2.12	0.034	-1.848798	- .0715744
Sept personnes	- 1.193351	.4660295	-2.56	0.010	-2.106752	- .2799495
Huit personnes	- .5103908	.548919	-0.93	0.352	-1.586252	.5654707

Neuf personnes	- 1.453761	.6520458	-2.23	0.026	-2.731748	- .1757753
Dix personnes	- .7381225	.7883722	-0.94	0.349	-2.283304	.8070586
Onze personnes	-3.96008	1.839783	-2.15	0.031	-7.565988	-.354171
Quinze personnes	.6894659	1.186538	0.58	0.561	-1.636107	3.015039
Niveau d'éducation						
Niveau primaire (réf)						
Niveau secondaire	.0052174	.1945292	0.03	0.979	-.3760527	.3864876
Niveau supérieur	.1117227	.3584975	0.31	0.755	-.5909195	.8143649
Sans niveau	- .0044646	.2161821	-0.02	0.984	-.4281738	.4192446
Alphabétisé en langue	1.306171	.8092194	1.61	0.107	-.2798695	2.892212
Ecole coranique	.3783306	.3262228	1.16	0.246	-.2610544	1.017716
Expérience dans la gestion						
Personne ayant une expérience (réf)						
Personne n'ayant pas d'expérience	- .2457573	.2196318	-1.12	0.263	-.6762278	.1847132
Durée de l'expérience						
Une année d'expérience (réf)						
Deux années d'expérience	.0066847	.2108789	0.03	0.975	-.4066304	.4199998
Trois années d'expérience	.0357777	.2398454	0.15	0.881	-.4343107	.505866
Quatre années d'expérience	.0226357	.260239	0.09	0.931	-.5326947	.4874234
Niveau de revenu						
SMIG (réf)						
Salaire (50 à 100 milles)	.1444284	.1981064	0.73	0.466	-.243853	.5327098
Salaire (100 à 200 milles)	.4838789	.2606864	1.86	0.063	-.027057	.9948149
Salaire supérieur à 200 milles	1.078037	.4037746	2.67	0.008	.2866534	1.869421
Protection sociale						
Personne ayant une protection (réf)						
Personne n'ayant pas une protection	.8531321	.4447374	1.92	0.055	-.0185372	1.724801
Constante	4.120909	.7914938	5.21	0.000	2.569609	5.672208

Source : Calculs à partir des données de l'enquête par l'auteur

VI. Discussions

De manière générale, on observe une significativité globale du modèle avec une p-value=0,0000 et une bonne spécificité au regard de la courbe ROC qui affiche 85,55% de l'espace en dessous de la courbe (voir figure 1). Toutes les variables présentent des significativités. Ainsi, les résultats de l'étude montrent que l'hypothèse selon laquelle le choix volontaire de l'emploi informel par les actifs est lié aux caractéristiques socioéconomiques des travailleurs (Huber et

Rahinov, 2017) est confirmée. De plus, l'hypothèse relative au choix volontaire du secteur informel conformément aux résultats des travaux de Maloney (2004) est aussi confirmée.

En effet, résider dans les villes de Ouagadougou, Ouahigouya et Bobo Dioulasso diminue les chances de choisir volontairement une activité dans le secteur informel. Cela s'explique par le fait que les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso sont les plus grandes villes du pays qui présentent les possibilités aux actifs de passer les concours de la fonction publique et de postuler aux concours de recrutement dans les entreprises privées et les sociétés d'État. Ainsi, les actifs peuvent utiliser toutes leurs cartes dans la recherche de l'emploi salarié avant de choisir par contrainte d'exercer une activité dans ce secteur. Par contre, le fait de résider à Koudougou augmente les chances de choisir volontairement une activité dans le secteur informel par rapport à Banfora.

Concernant le sexe, le nombre de femmes qui exercent dans le secteur informel est important et l'étude révèle qu'être de sexe féminin augmente les chances de choisir volontairement de travailler dans le secteur informel par rapport aux hommes. Ce résultat est confirmé par Huber et Rahimov (2017) et Broze et al. (2000) qui montrent que le choix volontaire du secteur informel découle des avantages que les individus gagnent en travaillant. « *Par exemple, les femmes mariées auront une préférence pour ce type d'activités en raison de la flexibilité dans les heures de travail, la mobilité, l'indépendance de l'emploi ou la capacité entrepreneuriale* (Huber et Rahimov, 2017) ». De plus, le résultat est en adéquation avec ceux de Youghourta Bellache et al (2014) qui analysent les déterminants de l'accès aux segments du secteur informel en Algérie en estimant une équation de l'offre de travail et concluent que « *le fait d'être une femme accroît la probabilité d'accès au secteur informel comme indépendante en raison de l'importance du travail à domicile exercé par les femmes qui représentent presque un tiers de l'emploi indépendant* » (Youghourta Bellache et al, 2014).

En outre, l'étude a permis de comprendre que le secteur informel du Burkina est fréquenté par d'autres nationalité provenant des pays de l'UEMOA comme les ghanéens, les ivoiriens, les guinéens, les maliens, les togolais, les béninois, les nigériens et les nigérians. Cependant, ils ont moins de chance d'exercer dans ce secteur par rapport aux burkinabè qui représentent plus de 95% dans ce secteur.

Le fait d'être célibataire et divorcé diminue les chances de choisir volontairement d'exercer dans le secteur informel par rapport aux personnes mariées. Et Youghourta Bellache et al (2014) trouvent les mêmes résultats, affirmant que les individus mariés ont plus de chances de travailler comme indépendants que salariés. En revanche, notre étude révèle que les veufs ou veuves ont

plus de chance de faire un choix volontaire et exercer dans le secteur informel. Cela pourrait être expliqué par la vulnérabilité de ces personnes, dont le choix s'impose très souvent à elles. Comme attestent Broze et al (2000), l'origine familiale a une influence sur la probabilité de choisir volontairement d'exercer dans le secteur informel. Ainsi, cette étude montre que les individus originaires d'une famille où les parents sont fonctionnaires et agriculteurs ont moins de chance de choisir volontairement le travail dans le secteur informel par rapport aux personnes issues de famille commerçante. Ce fait pourrait être expliqué par l'influence des pratiques culturelles transgénérationnelles qui permet le transfert de connaissances empiriques entre les générations. Au Burkina Faso, les enfants issus de familles commerçantes ont tendance à suivre très tôt leurs parents commerçants dans les activités de commerce. Ce qui entraîne un transfert rapide de compétences en matière de commerce aux enfants, qui acquièrent très tôt de l'expérience dans le domaine.

Par ailleurs, la position occupée par l'individu dans la famille influence aussi la probabilité de choix volontaire du secteur informel. Les individus qui occupent une position de chef de famille (époux) et ménagères (épouse) ont moins de chance de choisir volontairement le secteur informel par rapport aux individus qui sont sous l'autorité de leurs parents. Ils sont plus jeunes et n'ont pas charges sociales et familiales. Ils prennent le risque et choisissent volontairement le secteur informel pour exercer une activité génératrice de revenu. En outre, les individus qui ont entre deux et quatre enfants ont plus de chance de choisir volontairement le secteur informel par rapport aux individus qui ont un enfant. Donc, le secteur informel permet d'exercer une activité et gagner de revenus pour subvenir aux besoins de la famille. Cependant, avoir des personnes en charge entre une et onze individus diminue la chance d'un actif de choisir volontairement d'exercer dans le secteur informel. En somme, les travaux de Broze et al (2000) montrent le rôle des variables familiales dans le choix du segment sur le marché du travail. Pour eux, « *l'appartenance à l'un ou l'autre de ces segments dépend de l'éducation, de l'âge, du sexe et également de variables familiales telles que le nombre d'enfants et la position de l'individu dans la famille* » (Broze et al, 2000).

L'étude montre ensuite que le niveau d'éducation a une influence sur le choix du secteur informel par les actifs. Avoir un niveau secondaire et supérieur augmente les chances de choisir volontairement le secteur informel par rapport aux individus ayant le niveau primaire. Par contre, les personnes sans niveau scolaire ont moins de chance de choisir volontairement ce secteur par rapport aux individus ayant le niveau primaire. Ce résultat est en contradiction avec les résultats des travaux de Alcaraz et al (2015), qui stipulent que « *les individus ayant un faible*

niveau d'éducation ou de formation auront tendance à préférer des emplois informels de façon volontaire par rapport aux individus qui ont un niveau d'éducation plus élevé ». De plus, notre étude indique que les individus « sans niveau scolaire » qui ont moins de chance de choisir volontairement le secteur informel par rapport aux individus ayant le niveau primaire est encore en contradiction avec les résultats des travaux de Youghourta Bellache et al (2014) qui affirment que le niveau du capital humain joue un rôle important dans l'accès aux segments formel et informel du marché du travail. « Par rapport au niveau d'instruction le plus élevé (supérieur), le fait d'avoir un faible niveau d'instruction augmente la probabilité de s'insérer sur le marché du travail informel notamment comme indépendant relativement aux chômeurs et aux actifs du secteur formel (salaire et indépendant), d'une part, et réduit la probabilité de choix d'accès aux segments formels du marché du travail, d'autre part ».

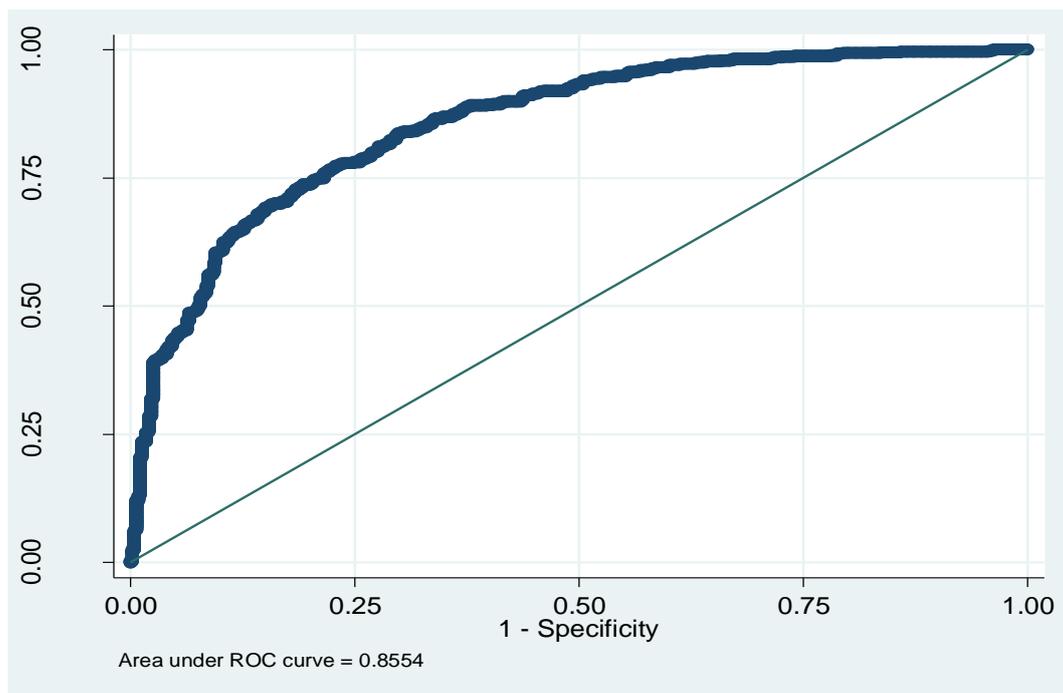
Ensuite, les personnes n'ayant aucune expérience dans la gestion des affaires choisissent moins volontairement de travailler dans le secteur informel par rapport aux personnes possédant une expérience dans la gestion des activités. En effet, travailler dans ce secteur demande beaucoup de rigueur et de privation. En général, ceux qui réunissent dans ce secteur ont tout appris « sur le tas », c'est-à-dire le « learning by doing ». C'est difficile pour quelqu'un qui n'a aucune expérience dans ce type de gestion de réussir dans le secteur informel. D'où, les résultats de l'étude qui attestent que les individus qui possèdent deux, trois et quatre années d'expérience ont plus de chance de choisir volontairement le secteur informel par rapport à celles qui n'ont qu'une année d'expérience.

Par ailleurs, le niveau de revenu a une influence positive sur le choix du secteur informel par les actifs. Lorsque le revenu augmente, les individus ont tendance à choisir volontairement le secteur informel comme le lieu d'exercice de leurs activités. Ainsi, notre étude indique que les individus ayant un revenu supérieur au SMIG ont plus de chance de choisir volontairement le secteur informel. Cela confirme bien les résultats des travaux de Huber et Rahimov (2017) qui indiquent que « *les individus sont attirés par les avantages financiers et non financiers dans le choix du secteur informel* ».

Enfin, le secteur informel au Burkina Faso est connu pour son faible niveau de protection sociale. Les résultats de l'étude certifient que les individus qui ne possèdent aucune protection sociale ont plus de chance de choisir volontairement le secteur informel par rapport à ceux possédant une protection (assurance vieillesse, assurance maladie). Ainsi, le système de sécurité sociale est fragile et souvent faiblement étendu au-delà du secteur public. Cependant, des initiatives visant à étendre la protection sociale à l'économie informelle sont réelles et

s'appuient sur des systèmes mutualistes, organisés autour des différents corps de métiers (agriculteurs, artisans, commerçants). Les mutuelles mises en place par les adhérents bénéficiaires prennent souvent des formes juridiques d'associations. Très souvent, ces associations sont coachées par les ONGs ou des institutions publiques et privées afin de garantir la bonne gestion des fonds collectés. Nous espérons que l'ambitieux projet sur l'assurance maladie universelle au Burkina Faso qui devrait bénéficier aux populations sans distinction de race, de nationalité, de sexe, d'origine et d'antécédent pathologique, permettra de soulager les travailleurs du secteur informel (*loi n° 060-2015/CNT portant regime d'assurance maladie universelle au burkina faso. JO N°07 du 18 fevrier 2016*). Cependant, des retards importants sont évidents dans son opérationnalisation. Son improbable financement en est la raison principale.

Graphique 1: Courbe ROC



Source : élaboré à partir des données de l'enquête par l'auteur

VII. Conclusion

L'objectif de cet article était d'analyser les déterminants du choix volontaire du secteur informel par les actifs occupés ainsi que les raisons de leurs choix. Ainsi, au terme de cette étude, les résultats obtenus confirment bien les deux hypothèses formulées.

L'entrée dans le marché du travail au Burkina Faso via le secteur informel peut être un choix volontaire et non un choix par contrainte conformément aux résultats des travaux de Maloney (2004). L'étude a révélé que 62,2% ont choisi de travailler dans le secteur informel de façon volontaire contre 37,8% qui ont choisi par contrainte (les raisons de ce choix sont d'une part les échecs répétés des individus dans les concours d'entrée à la fonction publique et les recrutements effectués dans le secteur privé formel d'autre part).

De plus, le choix volontaire du secteur informel dépend des caractéristiques socioéconomiques des actifs occupés et des avantages financiers et non financiers que les individus tirent en restant dans le secteur informel (Huber et Rahimov, 2017). Ainsi, 32,20% des individus choisissent le secteur informel à cause de l'indépendance de l'emploi et la possibilité d'entreprendre dans d'autres activités. 25% des individus le choisi à cause de la flexibilité des horaires de travail et 20,50% des individus exerce dans ce secteur à cause de la liberté de gérer le temps de travail. De plus, la facilité de mobilité amène 10,30% des individus à entreprendre volontairement dans ce secteur. En outre, 10% des individus ont décidé de choisir volontairement le secteur informel parce qu'ils ne payent pas l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, les résultats du modèle Logit mettent en évidence le rôle déterminant des caractéristiques socioéconomiques et du niveau d'éducation des actifs dans le choix de l'emploi dans le secteur informel. Le fait d'être une femme, marié et avoir un niveau d'instruction du secondaire et du supérieur augmentent la probabilité d'accès à un emploi dans le secteur informel par choix volontaire. Ces résultats montrent l'importance du secteur informel dans l'économie burkinabè et il est impératif de mieux encadrer ce secteur pour amorcer un développement économique et social basé sur les potentialités nationales, régionales et locales à travers l'accompagnement et la formalisation des entreprises informelles en Petites et Moyennes Entreprises (PME) formelles, pouvant contribuer à la promotion de l'emploi salarié.

Les références

1. Alcaraz, C., Chiquiar D., et Salcedo A., (2015). Informality and segmentation in the Mexican labor market. Working Papers, Banco de México, 25.
2. Averitt Robert T. (1968). The dual Economy: The dynamics of American industry structure New York, Norton and Cie, 208 p.
3. BIT. (2002). Rapport VI Travail décent et économie informelle. ISBN 92-2-212429-4 ; ISSN 0251-3218. Première édition 2002.
4. BIT. (2013). Economie informelle et travail décent : guide de ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité / International Labour Office, Département des politiques de l'emploi. - Genève : ILO, 2013. ISBN 9789222269624
5. BIT. (2015). *Les formes atypiques d'emploi* : Rapport pour discussion à la Réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi (Genève, 16-19 février 2015) / Bureau international du Travail, Département des conditions de travail et de l'égalité, Genève, 2015. ISBN 978-92-2-229383-4. ISBN 978-92-2-229384-1 (pdf Web)
6. Bargain, O., et Kwenda, P. (2011). Earnings structures, informal employment, and self-employment: new evidence from Brazil, Mexico, and South Africa. Review of Income and Wealth Series, Special Issue, 57.
7. Broze, L., Gavray C. et Ruyters, C. (2000). "Dualisme, mobilité et déterminants familiaux : une analyse des transitions sur le marché du travail." Session Marché du Travail, 14ème Congrès des Economistes Belges de Langue Française, Liège, 23 et 24 Novembre 2000.
8. Bluestone (Barry). (1970). « The tripartite economy: labor markets and the working poor » Poverty and Human Resources Abstracts Vol. 5 July-August, pp. 15
9. David Kucera et Leanne Roncolato. (2008). L'emploi informel : deux questions de politique controversées. *Revue internationale du Travail*, vol. 147 (2008), no 4
10. Doeringer P.B, Piore J.M. (1971), Internal Labour Market and Manpower Analysis, D.C Heath and company, Lexington, Massachusetts
11. Dickens W. T., Lang K., (1985), "A Test of Dual Labor Market Theory," American Economic Review, American Economic Association, vol. 75(4), pp.792-805.
12. Falco, P., W.F. Maloney et B. Rijkers (2011), "self-employment and informality in africa: panel evidence from satisfaction data", CSAE/Banque Mondiale, Washington, D.C.

13. Fields. (1990). «Labor market modelling and the urban informal sector: Theory and evidence», dans l'ouvrage publié sous la direction de David Turnham, Bernard Salomé et Antoine Schwarz: *The informal sector revisited* (Paris, OCDE), pp. 49-69.
14. Institut national de la Statistique et de la Démographie. (2015). Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI).
15. Institut national de la Statistique et de la Démographie. (2015). Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI).
16. Institut national de la Statistique et de la Démographie. (2018). Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI). <http://www.uemoa.int/fr/rapport-final-regional-enquete-regionale-integree-sur-l-emploi-et-le-secteur-informel-eri-esi-2017>
17. Isabel Günther and Andrey Launov. (2012). Informal employment in developing countries, *Journal of Development Economics*, 97, (1), 88-98
18. Gadrey J. (1992). *L'économie des services*, Collection Repères, La Découverte.
19. Harrison (Bennett) (1972). *Education, training and the urban ghetto*. John Hopkins University Press 267 p.
20. Huber, P., et Rahimov, U. (2017). The Self-Selection of Workers to the Formal and Informal in Transition Economies: Evidence from Tajikistan. *Finance a úvěr-Czech Journal of Economics and Finance*, 2(67).
21. Kede Ndouna Faustine, Tsafack Nanfosso Roger, Jean Aristide BILOA ESSIMI. (2019). Les déterminants du choix de l'emploi informel dans un marché du travail segmenté dans les pays en développement : cas du Cameroun
22. Kristell Leduc Anne-Sophie Genevois. (2012). Segmentation du marché du travail - le cas luxembourgeois. Working papers, Octobre 2012
23. Lindbeck A., Snower J.D. (1986). "Wage Rigidity, Union Activity and Unemployment", in *Wage Rigidity and Unemployment*, Beckerman W. éd., Duckworth, Londres. Lindbeck A.
24. Maloney, W. F. (2004). Informality revisited. *World development*, 32(7), 1159-1178
25. Maloney, W. (1999). « Does Informality Imply Segmentation in Urban Labor Markets? Evidence from Sectoral Transitions in Mexico », *World Bank Economic Review*, 13(2), pp. 275-302
26. Melika Ben Salem et Isabelle Bensidoun. (2011). Emplois informels hétérogènes et segmentation du marché du travail Turc. [Centre d'études de l'emploi]. Document de

travail n° 151, octobre 2011. ISSN 1776-3096. ISBN 978-2-11-128137-0 www.cee-recherche.fr

27. Omar Arias et Melanie Khamis. (2008). Comparative Advantage, Segmentation and Informal Earnings: A Marginal Treatment Effects Approach. January 2009. SSRN Electronic Journal. Doi : 10.2139/ssrn1329554
28. Rakotomanana, F. (2011). Les travailleurs du secteur informel sont-ils les plus heureux? Le cas de l'agglomération d'Antananarivo. Secteur informel urbain, marché du travail et pauvreté. Essais d'analyse sur le cas de Madagascar
29. Razafindrakoto, M., F. Roubaud. (2012), « La satisfaction dans l'emploi : une mesure de la qualité de l'insertion professionnelle en regard des aspirations dans huit capitales africaines », in Vreyer (de), P et F. Roubaud (Eds), Les marchés du travail urbains en Afrique subsaharienne, Éditions IRD/AFD, Paris (à paraître).
30. Ulyssea, G. (2010). Regulation of entry, labor market institutions and the informal sector. *Journal of Development Economics*, 91, 87–99.
31. Youghourta Bellache, Philippe Adair, Mohamed Bouznit (2014). Secteur informel et segmentation de l'emploi à Bejaia (Algérie) : déterminants et fonctions de gains. « Mondes en développement », 2014/2 n° 166 | pages 31 à 44 ; ISSN 0302-3052 ; ISBN 9782804189730. DOI 10.3917/med.166.0031.